

ATTENDU QUE des tarifs doivent être établis pour la fourniture de certains biens et services par la MRC de Roussillon;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le règlement 261 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services;

ATTENDU QUE certains tarifs prévus au règlement actuellement en vigueur nécessitent une mise à jour afin de refléter les coûts réels des services rendus;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d’amender certains articles du règlement 261 relatif à la tarification afin d’y apporter des ajustements ciblés;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné par monsieur Sylvain Bouchard et qu’un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC le 28 janvier 2026, le tout conformément aux dispositions de l’article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C -27.1);

ATTENDU QUE le règlement à être adopté est modifié à son projet de règlement;

ATTENDU QU’une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par la greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Walter Letham et résolu à l'unanimité :

QUE le Règlement 271 modifiant le règlement 261 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services soit adopté et qu’il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s’il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 - REMPLACEMENT DE L’ARTICLE 5 – SERVICES PROFESSIONNELS

L’article 5 du règlement 261 est remplacé par le suivant :

Les tarifs horaires pour services rendus sont les suivants :

Service géomatique pour municipalités	76,65 \$
Service géomatique pour firmes externes	97,65 \$
Service du technicien en informatique pour municipalités	66 \$

ARTICLE 3 - REMPLACEMENT DE L’ARTICLE 6 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L’article 6 du règlement 261 est remplacé par le suivant :

Les frais exigibles dans le cadre de la gestion des matières résiduelles sont les suivants :

Bacs 7 litres	5 \$
Bacs bruns 240 litres	55 \$
Prêt de vaisselle réutilisable	Gratuit pour les organismes et municipalités de la MRC
Remorque de station d’eau mobile	Gratuit pour les municipalités de la MRC
Housse pour matelas	Gratuit pour les citoyens de la MRC
Équipe verte	Gratuit pour les événements des municipalités de la MRC
Cueillette spéciale événement imprévisible météo (ex. : tempête, inondation)	Facturé à la municipalité selon le coût déterminé au contrat ou l’entente avec l’entrepreneur
Cueillette supplémentaire des volumineux dans les multilogements	15,08 \$ par unité d’occupation par année (13 collectes)
Cueillette spéciale de résidus verts	0,83 \$ par unité d’occupation et par collecte
Collecte des volumineux pour les multilogements non desservis à la collecte par bac	14,08 \$ par unité d’occupation par année

POUR LE SERVICE DES CONTENEURS DÉCHETS DOMESTIQUES ET MATIÈRES ORGANIQUES

Fourniture et collecte (levée) d'un conteneur à chargement frontal semi-enfoui ou hors sol	54 \$ par levée
Collecte (levée) d'un conteneur semi-enfoui à chargement par grue	97 \$ par levée
Remplacement, déplacement ou retrait d'un conteneur (hors sol) - organiques et déchets	168 \$ par service
Purge/vidange des liquides, nettoyage et désinfection d'un conteneur semi-enfoui (grue) sur demande	247 \$ par service
Nettoyage et désinfection d'un conteneur à chargement frontal sur demande	247 \$ par service

POUR LE SERVICE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

Vidange supplémentaire	201 \$ par vidange
Vidange Hydro-Kinetic	212 \$ par vidange
Vidange urgente	355 \$ par vidange
Vidange hors-saison	359 \$ par vidange
Déplacement non nécessaire (Facturé seulement s'il y a eu vidange et déplacement pour une même installation dans une même année. S'il n'y a pas eu de vidange, mais un déplacement non nécessaire, seulement la quote-part est applicable)	88 \$ par déplacement

PRODUITS SUBVENTIONNÉS :

Couches lavables	Remboursement jusqu'à concurrence de 150 \$ pour achat ou location de couches lavables. Remboursement jusqu'à concurrence de 75 \$ pour achats ou location à l'extérieur du Québec.
Produits d'hygiène féminine	Remboursement de 50 % de la valeur de l'achat jusqu'à concurrence de 100 \$. Remboursement jusqu'à concurrence de 75 \$ pour achat à l'extérieur du Québec.
Compostières	Remboursement de 50 % de la valeur d'achat d'une compostière jusqu'à concurrence de 100 \$
Lames ou tondeuses déchiqueteuses	Remboursement jusqu'à 50 \$ à l'achat d'une tondeuse déchiqueteuse ou jusqu'à 25 \$ pour la lame déchiqueteuse.

ARTICLE 4 - REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 8 – MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE ROUSSILLON

L'article 8 du règlement 261 est remplacé par le suivant :

Les tarifs imposés concernant les activités du Musée d'archéologie de Roussillon sont joints en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Dans le cadre du présent règlement, la directrice du Musée d'archéologie de Roussillon est autorisée à signer les contrats de location relatifs aux activités du Musée, conformément aux tarifs établis à l'annexe « A ».

ARTICLE 5 - AJOUT DE L'ARTICLE 8.1 – LABORATOIRE NOMAD

Le laboratoire technologique et créatif NOMAD permet de rendre accessibles aux municipalités des équipements technologiques, des savoir-faire et une méthodologie d'apprentissage encadré par des experts. Le tarif pour une activité dirigée offerte en collaboration avec la municipalité est de 350 \$. Ce tarif comprend le prêt d'équipement, le matériel pour les ateliers et la présence d'au moins une personne ressource qualifiée.

Dans le cadre du présent règlement, la directrice du Musée d'archéologie de Roussillon est autorisée à signer les contrats de location relatifs aux activités du laboratoire Nomad.

ARTICLE 6 - RÉTROACTION

La tarification fixée en vertu du présent règlement prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Lise Michaud
Préfète

Gilles Marcoux
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion : 28 janvier 2026
Adoption du règlement : 25 février 2026
Publication : 3 mars 2026
Entrée en vigueur : 3 mars 2026

ANNEXE A – TARIF MUSÉE ARCHÉOLOGIE DE ROUSSILLON				
Tarifs 2026				
Entrées régulières au Musée d'archéologie de Roussillon	Avant taxes			
Adultes 18-64 ans	10 \$			
Aînés 65 ans et plus	8,5 \$			
Étudiants 18-29 ans	8,5 \$			
Jeunes 6-17 ans	8 \$			
Enfants 5 ans et moins	Gratuit			
Trio 1 ad. + 2 enf/2 ad. + 1 enf.	22 \$			
Famille 4-5 membres 2 adultes + 3 enfants	26 \$			
Groupes				
Groupes non scolaires adultes 10 personnes minimum 1 gratuité par 15 participants	8 \$ / participant			
Groupes non scolaires aînés 10 personnes minimum 1 gratuité par 15 participants	7 \$ / participant			
Groupe non scolaire garderie 5 enfants minimum / maximum 10 1 gratuité par 10 participants et pour accompagnateur	5 \$ / participant			
Accompagnateurs groupe	Même tarif que les participants			
ACTIVITÉS 2026				
La poterie ce n'est pas sorcier	Tarif petit groupe	Tarif grand groupe	Au musée	Frais de déplacement
1 animation	175 \$	275 \$	8 \$ / participant	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30 km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	90 \$ / animation supplémentaire	140 \$ / animation supplémentaire	5 \$ / participant par animation supplémentaire	
La chasse aux mammoths	Tarif petit groupe	Tarif grand groupe	Au musée	Frais de déplacement
Par animation	175 \$ + 15 \$ /participant		22 \$ / participant	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30 km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Fouiller le passé	Tarif petit groupe	Tarif grand groupe	Au musée	Frais de déplacement
1 animation	175 \$	275 \$	7 \$ / participant	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30 km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	90 \$ / animation supplémentaire	140 \$ / animation supplémentaire	5 \$/participant par animation supplémentaire	
L'archéologue lecteur du passé	Tarif petit groupe	Tarif grand groupe	Au musée	Frais de déplacement
1 animation	175 \$	275 \$	7\$ / participant	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30 km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	90 \$ / animation supplémentaire	140 \$ / animation supplémentaire	5 \$ / participant par animation supplémentaire	
Fabrication d'outil en pierre	Tarif petit groupe	Tarif grand groupe	Au musée	Frais de déplacement
1 animation	300 \$ (maximum 20 personnes)		10 \$ / participant (maximum 20 personnes)	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30 km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	200 \$ / animation supplémentaire			
Mystère glacé	Tarif petit groupe	Tarif grand groupe	Au musée	Frais de déplacement
1 animation	175 \$	275 \$	7\$ / participant	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30 km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	90 \$ / animation supplémentaire	140 \$ / animation supplémentaire	5 \$ / participant par animation supplémentaire	
Archéologie subaquatique	Tarif petit groupe	Tarif grand groupe	Au musée	Frais de déplacement
1 animation	Pas disponible en Nomad		7\$ / participant	N/A
Conférence bioarchéologie (CEGEP/Université)	Tarif petit groupe	Tarif grand groupe	Au musée	Frais de déplacement
1 conférence	200 \$	300 \$		50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30 km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs conférences dans la même journée	100 \$ / conférence supplémentaire	150 \$ / conférence supplémentaire		

ACTIVITÉS SCOLAIRES 2026				
	Au musée	Gratuités	Frais supplémentaires	
- Les enfants d'antan - À la rencontre des Iroquoiens - La Nouvelle-France	7 \$ / participant 5 \$ /participant par animation supplémentaire	Accompagnateur gratuit / 15 participants		
Journée dans le Vieux-La-Prairie avec la SHLM	10 \$ / participant		1 \$ / participant pour accès à un coin lunch intérieur (sauf pour écoles de La Prairie)	
ACTIVITÉS SPÉCIALES 2026				
	En NOMAD	Au Musée	Frais déplacement	
Fête d'enfant (8 enfants)				
Fabrication de poterie	200 \$	175 \$	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30 km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km	
Fabrication d'un bilboquet	200 \$	175 \$		
Chasse aux mammouths	200 \$ + 15 \$ / participant	175 \$ + 15 \$ / participant		
Fouiller le passé	200 \$	N/A		
Enfants supplémentaires (max 12)	10 \$ / enfant	10 \$ / enfant		
Sac à surprise	3,5 \$ / enfant	3,5 \$ / enfant		
Club des apprentis archéologues				
Participant		110 \$		
Participant invité pour 1 séance		20 \$		
Camp de jour spécialisé				
Participant		215 \$		
ESPACE RÉSERVE ARCHÉOLOGIQUE				
	Prix	Inclus dans le prix		
Espace de travail (par jour)	10 \$	Poste dédié, Table de 30" x 72", chaise, plateaux coussinés (13" x 15") pour le transport d'artefacts, gants de nitrile et espace de rangement pour 5 à 10 caisses d'artefacts. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h 30		
Supplément d'espace de travail pour prise de photo d'artefacts (par jour)	5 \$	Station photo, appareil photo et ordinateur avec logiciel de traitement photo		
Supplément d'espace de travail pour nettoyage d'artefacts et ecofacts non humains (par jour)	3 \$	1 échelle de séchage, 4 bacs d'eau en rotation (décantation avant de vider l'eau dans le lavabo), brosses de nettoyage, etc.		
Supplément d'équipement à l'espace de travail pour catalogage (Caisse type A):	14 \$	1 caisse en carton (format légal), 1 pochette adhésive pour identifier la caisse, 1 à 50 sacs transparents en polyéthylène au choix parmi les 4 formats suivants: (2 1/2" x 3", 3" x 4", 6" x 9" et 12" x 15"), crayons-feutre indélébiles, encre de Chine, vernis transparent, impression d'étiquettes pour les artefacts et les caisses, matériel pour le remontage céramique.		
Supplément d'équipement à l'espace de travail pour catalogage (Caisse type B)	17 \$	1 caisse en carton (format légal), 1 pochette adhésive pour identifier la caisse, 50 à 100 sacs transparents en polyéthylène au choix parmi les 4 formats suivants: (2 1/2" x 3", 3" x 4", 6" x 9" et 12" x 15"), crayons-feutre indélébiles, encre de Chine, vernis transparent, impression d'étiquettes pour les artefacts et les caisses, matériel pour le remontage céramique.		
Coûts de manutention à l'arrivée par boîte - payable une fois (augmentation annuelle selon l'IPC du mois d'août de l'année précédente)	57,57\$	Une limite s'applique selon l'espace disponible au moment de la réservation		
Coûts de manutention à l'arrivée par boîte - payable une fois (augmentation annuelle selon l'IPC du mois d'août de l'année précédente)	17,48 \$	Une limite s'applique selon l'espace disponible au moment de la réservation		
Coût de manutention supplémentaire	40 \$/h pour archéologue 40 \$/h pour technicien en muséologie 50 \$/h archéologue assistant 60 \$/h archéologue chargé de projet			
LOCATIONS				
PRIX				
Archéologie et enquêtes criminelles	12 500 \$ (4 mois minimum)		Transport et montage aux frais de l'institution hôte	
L'archéologie, une aventure scientifique	12 500 \$ / mois (4 mois minimum)	3 125 \$ / mois		
Plongez dans le passé	850 \$ pour 3 mois			
Chaque objet à son histoire	350\$ pour 8 semaines			
Location de salle	Corporatif	OBNL	Heure supplémentaire corporatif	Heure supplémentaire OBNL
Rez-de-chaussée				
Demi-journée	350 \$	250 \$	100 \$	70 \$
Journée	650 \$	450 \$	80 \$	50 \$
Soir (17 h - 21 h)	450 \$	300 \$	N/A	N/A